



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loïc PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : CB/PL

COMITES DE VILLAGE 2023

LES BOSSONS – TACONNAZ

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

Présents :

- Aurore TERMOZ – 1^{re} Adjointe – Service aux personnes et Finance
- Jonathan CHIHI – RAVANEL – 2^{ème} Adjoint – Relation Administrative et Participation citoyenne
- Michèle RABBIOSI – 6^{ème} Adjointe – Vie quotidienne et Protocole
- Claude JACOT – 7^{ème} Adjoint – Sécurité et Montagne
- Patrick DEVOUASSOUX – 8^{ème} Adjoint – Travaux
- Elisabeth ALVARINAS – 9^{ème} Adjointe – Aînés
- Laurent COLLIGNON – Conseiller délégué – Forêt, Agriculture, Moyenne montagne
- Aurélie BEAUFOUR – Conseillère municipale – Sport
- Philippe CHARLOT-FLORENTIN – Conseiller municipal – Transport et Mobilité

Services:

- Julien TOURRAL – Cabinet du Maire
- Jonas DEVOUASSOUX – Collaborateur à la direction général des Service
- Loïc PLUSQUELLEC – Directeur des infrastructures et des services techniques
- Patrice VAGNET – Directeur adjoint des infrastructures et des services techniques
- Intervenant extérieur – CHAMONIX MOBILITÉ

Excusés :

- Éric FOURNIER – Le Maire
- Charlotte DEMARCHI – 3^{ème} Adjointe– Logement
- Karine MIEUSSET – 4^{ème} Adjointe – Ressources humaines et Tourisme
- Bernard OLLIER – 5^{ème} Adjoint – Aménagement, Environnement, Énergie renouvelable
- Elodie BAVUZ – Conseillère déléguée – Suivi investissement
- Elisabeth CHAYS – Conseillère déléguée – Administration générale
- Jean-Michel COUVERT – Conseiller délégué – Urbanisme
- Léa DEVOUASSOUX – Conseillère déléguée – Communication
- Marie-Noëlle FLEURY – Conseillère déléguée – Sport, Économie circulaire, Déchet
- Juliette MARTINEZ – Conseillère déléguée – Culture et Animation
- Yvonick PLAUD – Conseiller municipal
- Hervé VILLARD – Conseiller municipal – Transition écologique et énergétique
- Pierre CARRIER – Conseiller municipal



Patrick DEVOUASSOUX, responsable des conseillers de secteurs, ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et personnels de services présents. Il précise l'importance de pouvoir à nouveau échanger avec la population sur des sujets de vie locale.

Il aborde ensuite les grands projets et chantiers en cours (diaporama ci-joint).

PROJETS POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

- [Amélioration des transports publics](#)
- [Centenaire des Jeux Olympiques de 1924](#)
- [Logements](#)
- [Fibre optique](#)

COMMUNICATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- [Réunions publiques :](#)
Pôle d'excellence des sports de montagne
Centre de tri postal
OAP des Saubérands
- [Enquêtes publiques :](#)
Cimetière d'Argentière
Révision du PLU
Règlement Local de la Publicité Intercommunale (RLPi)
- [Élections Européennes le 9 Juin 2024](#)

Plus d'informations vous seront données dans vos boîtes aux lettres

RÉALISATIONS FAITES OU EN COURS EN 2023

- Travaux du lac glacier des Bossons
- Aménagement des quais de bus Les Tissières/Le Glacier des Bossons

RÉALISATIONS A PARTIR DE 2024

- Torrent des Bossons
Recalibrage, ouvrages d'art et circulation du quartier
- Route du Mont
Travaux de drainage et réfection des enrobés
- Aménagement des quais de bus Bossons centre/Gare

Débat : questions / réponses

SÉCURITÉ

Le stationnement des camping-cars ainsi que celui des camions « maison » est un réel problème dans la Vallée de Chamonix (incivilités, agressions verbales, alcoolisation des individus, chiens divagants, déchets, vidanges sauvages des WC ...). Existe-t-il un emplacement de stationnement pour ces véhicules ? Quelle est la réglementation ?

Les camions « maison » peuvent s'installer au camping des Molliasses. Seul ce site leur est réservé. Les polices environnementale et municipale sont limitées devant ce problème qui est en constante augmentation à cause des réseaux sociaux et des nouvelles applications. Il faut que le Préfet soutienne la Mairie de Chamonix dans ces actions. Des aires de services pour camping-cars ont été réalisées pour résoudre les problèmes de salubrité. La première est située à côté du Carrefour Market et la seconde au Parking de Lognan. Au parking du Centre-Ville, la Mairie est en cours de rachat d'un terrain pour créer une plateforme camping-car.

Suite au nouveau plateau surélevé sur la route des Rives, le « Stop » n'est pas respecté et la vitesse est excessive.

La gendarmerie, consciente du problème intervient régulièrement à cet endroit.

Route des Grands, Route des Songenaz la vitesse est excessive et non sécurisé.

De manière générale les services de la commune travaillent sur tous les axes sensibles où les riverains se plaignent de la vitesse excessive et où ils ont un sentiment d'insécurité. Chaque secteur est étudié avec les différents modes mis à leur disposition pour faire ralentir les véhicules (chicanes, ralentisseurs, marquage au sol avec un aspect granuleux ou pas, signalisation verticale). Actuellement la commune a baissé la limitation de vitesse à 30km/h dans chaque village. Les services vont étudier ce qu'il est possible de faire dans ce secteur.

AMÉNAGEMENT PUBLIC ET ENTRETIEN

Quels aménagements vont être faits sur le télésiège des Bossons ?

C'est un aménagement global qui va être entrepris, avec le parking, les caisses. Les câbles du télésiège resteront sur le même axe à quelques détails prêts. Il y aura un pylône de moins. Le télésiège sera un 3 places au lieu de 2 actuellement.

Sur la Route vers le Nant, il n'y a pas de lumière et le soir cet axe est dangereux pour les piétons et les vélos qui l'empruntent.	Il faut que les services techniques regardent au niveau des réseaux ce qu'il est possible de faire. De manière générale une étude a été faite sur l'ensemble de l'éclairage public pour optimiser celui-ci. C'est un gros investissement sur plusieurs années.
Le torrent de la Creuse est complètement bouché.	Les services de la Mairie feront remonter l'information à SM3A qui s'occupe de l'entretien de l'Arve et de ses affluents pour que celui-ci soit curé.
Le torrent de la Creusette ne coule plus. Quel réaménagement est-il prévu ?	L'écoulement est relatif et il ne plus à part à la fonte des neiges. En ce qui concerne le réaménagement, une pré-étude est en cours, mais rien ne sera effectué avant 3 ans.

TRANSPORT

Certains endroits de la piste cyclable sont dangereux : les barrières des chicanes sont trop resserrées sur l'avenue M. Paradis et il y a un manque de visibilité à l'entrée du chemin Napoléon côté montant.	Le but des barrières est de faire ralentir les vélos au niveau des arrêts de bus et d'empêcher les voitures d'accéder à la voix douce. Les chicanes ont été espacées réglementairement de 1.50m à 1.60m et la haie à l'angle du chemin Napoléon a été taillée. On pourra requalifier ce croisement si la visibilité est toujours insuffisante. Les services communaux rajouteront de la signalétique réfléchissante sur les barrières. Pour rappel la piste cyclable est un axe pour le déplacement en mode doux et non pour les cyclistes confirmés. Il faut tolérer que cette voie soit utilisée par des familles et des piétons si la sécurité est respectée.
Qu'envisage la Mairie contre la nuisance sonore des hélicoptères ?	Les hélicoptères ont leur utilité dans la vallée tant pour les secours que pour les travaux en altitude et le déclenchement des avalanches l'hiver. La Commune ne peut interdire les vols panoramiques. La Mairie prendra contact avec M. BRUN du CMBH pour trouver un accord et réduire les nuisances sonores sans trop impacter son activité.
Qu'est -il envisagé pour enlever tous les tags ?	Sur le domaine public les Services Techniques interviennent. La Mairie envisage aussi de faire intervenir des artistes pour cacher les tags. La commune ne peut intervenir sur le domaine privé.
Quel est l'avis de la Mairie sur la nouvelle base d'hélicoptère sur le site de la Sablière ?	La Mairie ne peut donner d'avis car l'exploitation est implantée sur la commune des Houches. Nous savons juste qu'aucun vol touristique ne pourra se faire. Les vols se font pour les travaux en altitude.
UTMB chaque année on ne retient que les nuisances. Que compte faire la Mairie ?	Chaque année l'UTMB et les services de la Mairie font un bilan. L'objectif principal est de limiter au maximum l'impact sur le centre-ville, c'est pour cela qu'il n'y aura pas de courses supplémentaires les prochaines années.

QUESTIONS PARTICIPATION CITOYENNE

Abribus aux Bossons vers Chamonix + aux rives pour les enfants qui vont à l'école.
Plutôt que de taxer les résidents secondaires pourquoi ne pas les inciter à louer leur logement en leur permettant

d'accéder aux aides à la rénovation énergétique au même titre qu'un résident principal ?

Il est 21H00, clôture de la séance.

Le Conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CHAMONIX-MT-BLANC" around the top edge and "(H.e. Savoie)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.